MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'extension de la capacité de production et de stockage (d'un débit total de 2400 kg d'hydrogène par jour) de l'unité de production et de distribution d'hydrogène de Danjoutin

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: HY4

Raison sociale: HY4

N° SIRET: 8 8 1 8 0 3 8 5 2 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...): Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom: ROUILLE

Prénom(s): CHRISTELLE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1°a	ICPE rubrique 4715 : La quantité susceptible d'être présente dans l'installation est comprise entre 1 et 5t..

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La phase 2 vise à ajouter un électrolyseur supplémentaire de 5 MW (jusqu'à 2000 kg d'H2/jr) augmentant ainsi la capacité de production de l'installation à une puissance totale de 6 MW.
A partir de 2026, la station de Danjoutin produira environ 2400 kg d'hydrogène par jour en comptant les 2 phases.
Concernant la distribution, 2 points de livraisons seront ajoutés aux deux déjà installés en phase 1.

4.2 Objectifs du projet

Le Projet BELHYNOV porté par la SAS HY4 s'inscrit dans une dynamique territoriale forte autour de la décarbonation des usages. Cette unité permet actuellement d'avitailler 7 bus hydrogène du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) du Territoire de Belfort, et a pour objectif d'alimenter la future flotte de bus hydrogène du SMTC (20 bus) et des véhicules privés ou publics, tout en contribuant à l'approvisionnement en hydrogène de besoins industriels et universitaires du territoire. HY4 et le SMTC se sont tous les deux vus octroyés des subventions ADEME dans le cadre de l'Appel à projets « Ecosystèmes Territoriaux » afin de financer la phase 2 du projet BELHYNOV et l'achat des 20 bus supplémentaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La station de production et de distribution d'hydrogène bas carbone existante est de construction semi-modulaire avec les principaux équipements tels que les capacités de production et de compression d'hydrogène, les stockages basse et moyenne pression et les bornes de distribution déjà compartimentées en sortie d'usine.
La phase de travaux consistera à l'ajout :
- d'une unité d'électrolyse de l'eau d'une capacité de production de 2000 kg/jour,
- d'une unité de compression d'hydrogène,
- des stockages haute pression d'hydrogène @1000 barg,
- et de 2 bornes de distribution d'hydrogène supplémentaires.

Les travaux prévus au deuxième trimestre 2026 seront séquencés en 3 phases :
- Une phase de génie civil et VRD afin de préparer les fondations et les dalles sur lesquelles seront installés les équipements.
- Une phase de montage des équipements électromécaniques, tuyauterie d'hydrogène, réseau électrique et télécommunications
- Une phase d’essai et de mise en service avec mise en gaz des installations.

4.3.2 Dans sa phase d’exploitation et de démantèlement

La station alimentera 27 bus du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) du Territoire de Belfort, ainsi que des industriels. L'hydrogène gazeux sera produit par un électrolyseur alimenté via le réseau électrique d'origine nucléaire considérée comme bas carbone, et de l'eau du réseau d'eau potable de la commune de Danjoutin.

Des camions de livraison d'hydrogène "tube-trailer" à 200 ou 300 bar sont prévus pour ravitailler la station via le poste de dépotage existant pour permettre à la station de fonctionner en cas de panne ou de maintenance de l'unité d'électrolyse.

Les installations de production, compression et les stockages seront clôturées et leur accès restreint uniquement au personnel d'HY4 et exploitée par HYNAMICS (Groupe EDF). Seule la zone de distribution sera accessible pour l'avitaillement des bus.

Les unités de production modulaires sont facilement démontables et transportables, ce qui facilite la maintenance pendant la phase d'exploitation et le démantèlement en fin de vie du projet.
En fin d'exploitation, les mesures de remise en état nécessaires seront réalisées afin d'éviter tout risque de pollution et afin de remettre en état le site dans un état tel qu’il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l’article L.511-1 du Code de l’Environnement et qu'il permette un usage futur du site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d’autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l’autorité chargée de l’examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d’autorisation(s).

autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale	5570 m2
Capacité de production d'hydrogène journalière	2400 kg
Puissance nominale de l'unité d'électrolyse	6 MW
Quantité totale d'hydrogène susceptible d'être présente sur site	1 < Qte < 5000 kg

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 9002 Voie : **Des 3 réseaux**

Lieu-dit : Parcelle cadastrale 0114

Localité : DANJOUTIN

Code postal : 9 0 4 0 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 6 ° 5 1 ' 3 2 " E Lat. : 4 7 ° 3 7 ' 2 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 sont localisées dans un rayon de 5 km autour du site de projet. La plus proche est située à 1 km au nord, sur les « Prairies et pelouses du Château »
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	D'après Géoportail, aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope n'est répertoriée dans un rayon de 10 km autour du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	D'après Géoportail, aucun parc national, parc naturel régional, réserve naturelle ou zone de conservation halieutique n'est répertoriée dans un rayon de 5 km autour du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	La commune de Danjoutin n'est pas couverte par un plan de prévention du bruit
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	D'après la base de données Atlas des Patrimoines, aucun bien inscrit ou sa zone tampon, ni monument historique ou site patrimoine remarquable n'est répertorié à proximité du site
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	D'après les bases de données INPN et Géoportail, aucune zone humide n'est répertoriée au droit du site
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune de Danjoutin est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Savoureuse. La commune de Danjoutin ne fait pas l'objet d'un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PPRN Inondation approuvé par l'Arrêté préfectoral n°1602 du 14/09/1999
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Le site du Projet est un ancien centre de contrôle technique de poids lourds. Selon la base de données Géorisques et la base de données des anciens sites industriels et activités de services (base de données CASIAS), on compte 1 site pollué ou potentiellement pollué à moins de 250 m du site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le Projet n'est pas situé dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	D'après Géoportail, aucun site Natura 2000 n'est répertorié dans un rayon de 5 km autour du site.
D'un site classé ?	☐	☑	Aucun site classé n'est répertorié à proximité du site du Projet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	L'alimentation en eau du site se fera par le réseau public d'eau potable
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drainage ni modification des masses d'eau souterraine n'est attendu dans le cadre du projet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le site étant relativement plat, le projet ne prévoit pas un excédent de matériaux lors des travaux de terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le site étant relativement plat, le projet ne prévoit pas l'ajout de matériaux lors des travaux de terrassement.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	L'alimentation en eau et en électricité du site est en adéquation avec les ressources disponibles et n'aura pas d'incidence significative sur les réseaux publics d'eau et d'électricité.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Compte-tenu du périmètre de l'installation, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations significatives de la biodiversité existante. A noter qu'une évaluation des enjeux environnementaux (faune, flore et habitats) a été réalisée au droit du site. Elle conclut que L'extension de la capacité de la centrale, sans modification des emprises, ne devrait avoir aucune incidence vis-à-vis des milieux naturels
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le site n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le Projet sera implanté en zone urbanisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	La commune de Danjoutin n'est pas soumise à un plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Selon la base de données Géorisques, on recense uniquement une installation industrielle classée en cours à proximité du site du projet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site du projet n'est pas concerné par le risque inondation, il est néanmoins sujet à la remontée de nappe. Selon le site Géorisques le site se situe dans une zone potentiellement sujettes aux débordements de nappes associée avec une indication de fiabilité faible. Le site se situe en zone d'aléa de sismicité modéré (niveau 3). Une étude géotechnique G2 a été réalisée et prise en compte dans la conception des installations
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	De par la nature des activités, la station de distribution d'hydrogène engendrera du trafic de véhicules, principalement des bus du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) du Territoire de Belfort.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les installations projetées, particulièrement les compresseurs, sont de nature à engendrer des nuisances sonores. Néanmoins, elles respecteront les prescriptions des arrêtés du 12/02/98 & 22/10/18
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Une route départementale (D19) longe le site au sud et à l'est, est susceptible d'engendrer des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Les installations prévues ne sont pas de nature à engendrer des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Aucune source de nuisances olfactives n'est répertoriée à proximité du site.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Les installations prévues, et plus particulièrement les compresseurs, sont de nature à engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Aucune source de vibrations n'est répertoriée à proximité du site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Un éclairage par candélabres est prévu en zone de production et de distribution.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Le projet engendre des rejets gazeux dans l'air : principalement des rejets d'oxygène par évent en production normale et, de façon ponctuelle, des rejets d'hydrogène lors de mises à l'évent, notamment pour des opérations de maintenance. Ces rejets sont néanmoins en quantité très faible et ne présentent pas d'impact négatif sur l'environnement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Les rejets liquides issus du projet sont les eaux pluviales, d'extinction incendie et les eaux résiduaires de la station de déminéralisation enrichies en sels minéraux.
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Les eaux de pluie et d'extinction incendie sont collectées dans un bassin de rétention avant traitement et/ou évacuation dans les filières de traitement adaptées

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Les effluents provenant de l'unité de déminéralisation des électrolyseurs enrichis en sels minéraux seront évacués vers la station d'épuration des eaux usées via le réseau d'assainissement collectif. Les condensats provenant de l'électrolyseur alcalin existant sont collectés dans une cuve enterrée et sont évacués par un prestataire externe vers la filière de traitement adaptée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Le compresseur émet de l'huile par son fonctionnement. L'huile issue du process est filtrée et stockée dans un contenant dédié, sur rétention.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Compte tenu de la zone d'implantation, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le Projet s'installe sur une parcelle qui a précédemment servi de centre de contrôle technique poids lourds. La zone du projet est un secteur à vocation économique sur le plan local d'urbanisme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le Projet n'est pas concerné par une rubrique IOTA, à ce stade du projet nous n'identifions pas d'autres législations applicables.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de prévenir les effets sur l'environnement, une étude d'incidence sera réalisée dans le dossier d'autorisation environnementale.
En phase travaux, toutes les entreprises intervenantes sur le chantier seront soumises au Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.
Toutes les mesures seront prises pour éviter et réduire les risques de pollution de sol et des eaux (stockage sur rétention, matériel conforme...), la pollution de l'air, les nuisances sonores (engins aux normes), et le trafic routier.
En phase d'exploitation, les incidences environnementales et les mesures associées sont les suivantes:
- Sol : imperméabilisation des sols pour éviter et réduire les risques de pollution des sols, rétention à l'intérieur des équipements mettant en oeuvre des produits chimiques. L'imperméabilisation limitera l'infiltration de l'eau dans le sol, mais elle sera réalisée sur une surface limitée.
- Air : les rejets atmosphériques d'oxygène et d'hydrogène sont limités aux opérations de maintenance et de sécurité. Les quantités seront néanmoins négligeables.
- Eau : l'eau est nécessaire au fonctionnement des équipements. La consommation sera suivie, les installations feront l'objet de plan de maintenance et d'entretien pour éviter les fuites.
- Bruit : le site fera l'objet de mesure de bruit conformément à l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement des ICPE.
- Déchets : l'installation produit de faibles quantités de déchets banals qui seront évacués vers des filières agrées.
- Santé humaine : l'installation n'est pas susceptible d'engendrer des risques sur la santé humaine.
L'ensemble des mesures et des moyens de suivi seront détaillés dans l'étude d'incidence prévue dans le DAE.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Par la nature même de son activité, le projet BelHYnov souhaite réduire l'impact de l'homme sur son environnement, en remplaçant les énergies fossiles par l'hydrogène bas carbone, d'origine renouvelable. Aussi, ce projet d'augmentation de capacité de production va principalement avoir des impacts sur la quantité d'eau prélevée et la consommation en électricité. Ces thématiques seront détaillées dans l'étude d'incidence prévue dans la DAE. Néanmoins, ces consommations restent limitées et le projet permettra à terme une réduction importante des émissions carbone des véhicules alimentés.
L'évaluation des enjeux faune et flore montre que l'extension de la capacité de la station H2, sans modification des emprises, ne devrait avoir aucune incidence vis-à-vis des milieux naturels.
Le passage en autorisation prévalant pour l'ensemble du site, nous estimons que l'évaluation environnementale

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Diagnostic faune et flore au droit du site	☑
2	Tableau de classement ICPE du projet	☑
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom ANGOULA

Prénom STEVE

Qualité du signataire INGENIEUR SECURITE INDUSTRIELLE

À

Fait le __ __/__ __/__ __ __ __

Télédéclaré le 07/06/202

Signature du (des) demandeur(s)